

### **Encaissement et réaffectation d'une subvention - Politique de la Ville - Concours d'écriture de scénario et de court-métrage**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La délégation de la Politique de la Ville met en oeuvre conjointement avec la Compagnie des Transports de Besançon, une action d'animation et de prévention socio-éducative en direction des jeunes Bisontins dénommée «Les Mystères d'un film» qui comporte :

- un concours d'écriture du cinéma,
- un concours de court-métrage,
- l'organisation d'un festival du court- métrage.

Cette opération fait appel à de nombreux partenaires dans sa réalisation et notamment la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports qui a souhaité apporter son concours financier par l'octroi d'une subvention de 18 500 F.

Sur avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'encaissement et la réaffectation de cette subvention :

- en recettes au chapitre 92.422.74718. 47030
- en dépenses au chapitre 92.422.6042. 47030.

**«M. THIRIET :** Dans le domaine culturel et en hiver, ce mystère d'un film correspond à ce qu'on fait au printemps dans le domaine sportif avec Raid Quart. Cette initiative a remporté un succès qui nous a stupéfiés. 55 équipes de 5 jeunes se sont présentées fin novembre, 34 nous ont rendu un scénario. Sur ces 34, nous avons été obligés d'en choisir 3, ce que nous avons fait et par chance, le jury a été très rapidement d'accord sur les 3 équipes retenues qui correspondaient aux 3 classes d'âge, c'est-à-dire autour du collège, autour du lycée et les jeunes jusqu'à 25 ans. Les 3 scénarios vont passer à la réalisation et au mois d'avril nous en ferons une présentation notamment aux habitants en lien avec tous nos partenaires : le CRDP, l'Education Nationale, la Région -à noter au passage- et un certain nombre d'entreprises de la place. Je crois que cette manifestation prendra dès le départ sa place dans le paysage, non seulement de la politique de la ville mais de l'ensemble de la Municipalité et du Conseil Municipal auprès des jeunes.

**M. LE MAIRE :** Rendez-vous donc au mois d'avril».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 8 février 1999.*